



Syndicat des
Employé(e)s de la
Société Québécoise
des Infrastructures

Québec, le 27 octobre 2022

Chers membres,

Voici un suivi de l'avancement de la négociation à la suite des récentes rencontres.

- Deux journées de rencontres de négociation - conciliation ont eu lieu les 24 et 25 octobre 2022, il y a eu quelques avancées;
- Après plus de deux ans de négociation, le volet monétaire n'a toujours pas été déposé, ni même adressé par les parties;
- Lors de la dernière séance de négociation, l'employeur nous a mentionné que l'une de ses principales priorités était le plein droit de gestion concernant l'ancienneté, principalement lors de la dotation de postes. Cette demande a notamment pour but d'abolir la clause actuelle permettant de promouvoir à l'interne un des trois plus anciens employés, à compétences égales. Nous vous rappelons que la demande syndicale est à l'effet de promouvoir la personne la plus ancienne satisfaisant aux exigences du poste. La reconnaissance de l'ancienneté est la base même d'une convention collective.
- Malgré les quelques avancées, il n'en demeure pas moins qu'il y a encore de grands écarts entre les parties;
- Nous continuerons de vous tenir informés de l'évolution de la négociation.

Finalement, nous vous rappelons que vous devez nous fournir les informations suivantes, par courriel à info@sesqi.com, pour recevoir vos prestations advenant un éventuel débrayage :

- Numéro de téléphone/cellulaire personnel
- Courriel personnel
- Spécimen de chèque

Solidairement,

VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION

Sylvain Beaulieu
Alain De Villers
Diane Papillon
Marc Verreault

Dominic Cordeau, conseiller syndical SCFP

Vous pouvez visiter notre site WEB au : sesqi.scfp.ca et le Facebook du SESQI.